



Complément Personnes des Premières Nations et Inuit

Guide des bonnes pratiques en itinérance

PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT

Ce complément offre des informations sur les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance, sur leur parcours, leurs expériences, leurs besoins et les obstacles à l'utilisation des services. Pour en savoir plus sur les pratiques spécifiques à mettre en œuvre pour répondre à leurs besoins, consulter la fiche [Accompagner les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance](#).

QUI SONT LES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT EN SITUATION D'ITINÉRANCE ?

Les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance constituent un groupe diversifié présentant un large éventail de caractéristiques et d'expériences, en fonction par exemple de leur nation ou territoire d'appartenance, de leur âge ou de leur genre. Toutefois, un certain nombre d'éléments qui leur sont spécifiques sont à considérer.

Au Québec, le terme « Autochtone » désigne à la fois les personnes des Premières Nations, les Inuit et les Métis qui habitent sur le territoire québécois. Cependant, il sera utilisé dans ce document pour désigner particulièrement les personnes des Premières Nations et les Inuit. À noter que le terme « Indien », désuet dans l'usage courant, n'est utilisé aujourd'hui que dans

le contexte de la Loi sur les Indiens pour désigner les personnes des Premières Nations. Les Inuit, quant à eux, ne sont pas des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens^[01].

Il y a 11 nations autochtones au Québec : 10 Premières Nations et une nation inuite. Les 10 Premières Nations sont réparties en 41 communautés établies à travers l'ensemble du territoire québécois^[01]. Les Inuit, pour leur part, occupent le territoire du Nunavik, où ils forment 90 % de la population, vivant dans 15 villages répartis le long des côtes de la baie d'Ungava, du détroit d'Hudson et de la baie d'Hudson^[02].

La population de chaque communauté est relativement peu nombreuse : la plupart des communautés des Premières Nations comptent moins de 4 000 habitants^[03] et les villages inuits, moins de 1 000 habitants^[02]. Par ailleurs, la population autochtone au Québec est en moyenne nettement plus jeune que la population québécoise et connaît une importante croissance démographique^[03].

Si une partie des personnes des Premières Nations et des Inuit demeurent dans les communautés ou dans les villages nordiques, de plus en plus d'entre eux vivent hors communauté, à Val-d'Or, à La Tuque, à Montréal, etc.^[01,04]. Hors communauté, c'est Montréal qui accueille le plus grand nombre d'Autochtones^[03].

Les études s'entendent pour dire que les personnes des Premières Nations et les Inuit sont beaucoup plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance que les personnes non autochtones. À titre d'illustration, dans les centres urbains canadiens, l'itinérance toucherait 7 % des Autochtones (1 personne sur 15) comparativement à 0,8 % de la population générale (1 personne sur 128)^[05]. Les personnes autochtones en situation d'itinérance sont surreprésentées dans les ressources d'hébergement d'urgence au Canada^[06].

La situation est semblable au Québec. Lors d'un dénombrement des personnes en situation d'itinérance mené dans 11 régions du Québec au mois d'avril 2018, 10 % des participants s'identifiaient comme Autochtones (Premières Nations, Inuit ou Métis), alors que les Autochtones ne représentent que 2 % de la population québécoise^[07]. Sur l'île de Montréal, 12 % des participants au dénombrement s'identifiaient comme Autochtones, alors qu'ils ne composent que 1 % de la population montréalaise. Les Inuit, en particulier, étaient surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance dans la métropole, constituant 25 % de l'échantillon autochtone, alors qu'ils représentent environ 5 % des Autochtones à Montréal^[08].

Dans le cadre du même dénombrement, les femmes étaient plus nombreuses à s'identifier comme Autochtones (14 % contre 9 % pour les hommes), et plus particulièrement comme Inuit (4 %, contre moins de 1 % pour les hommes)^[07]. Cette tendance était un peu plus forte à Montréal, où 17 % des femmes dénombrées se sont identifiées en tant qu'Autochtone (contre 10 % pour les hommes), et 8 % en tant qu'Inuit (contre 1 % pour les hommes)^[08]. L'identification en tant qu'Autochtone était également élevée parmi les personnes déclarant avoir une identité de genre autre qu'homme ou femme (18 % pour le Québec et 28 % pour Montréal)^[07,08].

Dans l'ensemble des régions dénombrées au Québec, comme ailleurs au Canada^[09], les Autochtones en situation d'itinérance, et particulièrement les personnes des Premières Nations, étaient proportionnellement plus nombreux que leurs pairs non autochtones à vivre une situation d'itinérance cachée (respectivement 14 % et 8 %), c'est-à-dire à être « hébergé[s] temporairement chez d'autres ou dans un hôtel ou un motel, sans avoir de domicile fixe permanent ; ou [...] dans une maison de chambres^[07] ». Il importe toutefois de préciser que cette enquête visait essentiellement les personnes en situation d'itinérance visible ; elle n'aurait donc pas permis de dresser un portrait juste et nuancé de l'itinérance cachée¹. Sur l'île de Montréal, la tendance inverse a été observée : les Inuit étaient plus susceptibles de se trouver dans une situation d'itinérance cachée, alors que les personnes des Premières Nations étaient plus susceptibles de se retrouver dans des lieux extérieurs et des hébergements d'urgence, c'est-à-dire en situation d'itinérance visible^[08].

QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE LEURS TRAJECTOIRES VERS L'ITINÉRANCE ?

Comme pour l'ensemble des personnes en situation d'itinérance, le passage vers l'itinérance chez les personnes des Premières Nations et les Inuit est caractérisé par l'articulation de certaines réalités structurelles, institutionnelles et interpersonnelles^[10], à laquelle se superposent toutefois des dynamiques historiques, politiques, culturelles, géographiques et spirituelles spécifiques^[11].

Les personnes des Premières Nations et les Inuit héritent d'une longue histoire colonialiste jalonnée d'événements tragiques et de politiques discriminatoires qui ont contribué à déstabiliser profondément les systèmes familiaux, sociaux et communautaires traditionnels^[11,12]. Parmi

¹ Pour plus d'information sur l'itinérance cachée au Canada, voir [ce rapport](#) publié par Statistique Canada (2016).

les événements les plus marquants, Lévesque et Comat^[04] mentionnent l'adoption de la Loi sur les Indiens, les pensionnats et le « Sixties Scoop » ou « La rafle des années 1960 »². Ce passé a infligé des traumatismes dont les effets se répercutent encore de génération en génération^[12-14]. Ils se manifestent aujourd'hui sous des formes diverses : difficulté des parents à transmettre des valeurs et des repères identitaires à leurs enfants, troubles mentaux, abus de substances, violences conjugales et familiales, etc.^[04,15]. Ces difficultés peuvent favoriser le passage vers l'itinérance.

À cela s'ajoute le fait que plusieurs communautés autochtones et villages nordiques subissent une grave crise du logement^[16], caractérisée par l'insuffisance de logements adéquats, ainsi que par un accès restreint aux logements disponibles en raison de politiques favorisant certains types de ménages, ou encore en raison des règles encadrant les rénovations, par exemple^[03,11]. Au Nunavik, l'attente pour obtenir un logement peut facilement atteindre plusieurs années et il devient extrêmement difficile pour une personne célibataire d'obtenir un logement dans un contexte où les familles sont priorisées^[17]. Face à la pénurie de logements, il n'est pas rare de voir plusieurs générations d'une même famille cohabiter sous un même toit^[03,11,16]. De telles conditions peuvent toutefois susciter des tensions et, dans le pire des cas, devenir un terrain propice pour les abus, les violences et les troubles liés à l'utilisation de substances^[11]. De plus, les problèmes d'insalubrité sont courants dans les communautés, exposant les personnes à des risques pour leur santé (par ex. : moisissures toxiques, eau de mauvaise qualité)^[11].

Les personnes des Premières Nations et les Inuit qui décident de quitter les communautés le font pour plusieurs motifs : pour mieux se loger, pour saisir des opportunités de carrière ou d'études, pour rejoindre des proches^[11,18], pour obtenir des soins et services non disponibles au sein de leur communauté ou pour fuir des conditions difficiles^[11]. Ils peuvent aussi y être contraints temporairement en raison d'un placement en milieu substitut ou pour purger une peine en centre de détention^[11,19].

Ces déplacements peuvent toutefois contribuer au basculement vers l'itinérance. Lorsqu'elles quittent leurs communautés et leurs villages, les personnes peuvent être déstabilisées face

² Selon les auteures, l'incorporation de l'article 87 à la Loi sur les Indiens en 1951 a eu comme effet le « retrait et la mise en adoption forcée des enfants au sein de familles non autochtones. » Or, « ce retrait accéléré [...] s'est soldé par un flux de population en direction des villes du sud du Québec, des provinces voisines, des États-Unis et même dans d'autres pays. » (Lévesque et Comat, 2018a, p. 19).

à une culture très différente de la leur, fortement marquée par l'individualisme^[11]. Pour les Autochtones hors communauté, différentes formes de discriminations peuvent nuire à leurs tentatives de s'établir économiquement et socialement^[11], notamment sur le plan de l'emploi et du logement^[03,11,14,18]. L'insuffisance des ressources pour faire face au coût élevé de la vie peut aussi nuire à leurs tentatives d'insertion en ville^[03,16].

Les femmes autochtones seraient particulièrement touchées par la pauvreté, les problèmes de santé, les troubles mentaux et les difficultés d'accès à des services de qualité, une situation de vulnérabilité dont la source remonte à l'héritage colonialiste^[15]. Elles seraient particulièrement à risque de vivre de la discrimination et d'autres formes de violences, par exemple de la part de leurs proches et de certains représentants des gouvernements, et ce, tout au long de leur vie^[12]. Dans les communautés, il y aurait peu de recours pour se protéger contre ces violences^[12]. En cas de violence conjugale, par exemple, il serait difficile de se reloger en raison de la crise du logement^[20]. De nombreuses femmes autochtones décident donc de quitter leur communauté^[11]. En arrivant en ville, elles sont particulièrement vulnérables face au repérage par des réseaux de prostitution^[11].

Il arrive que les personnes soient contraintes de demeurer en ville, même lorsqu'elles souhaitent retourner vivre dans leur communauté^[11]. Le coût financier du retour peut s'avérer trop élevé, notamment pour les personnes provenant de villages nordiques^[19]. Elles peuvent aussi se voir refuser l'accueil par des proches si elles ont été incarcérées ou ont commis des actes jugés graves^[11]. Des jeunes ayant vécu longtemps hors communauté en raison d'un placement en milieu substitut peuvent souffrir d'un déracinement culturel (par ex. : perte de leur langue) qui rend la réintégration dans leur communauté plus difficile^[11,16,21].

Les personnes ayant réussi à réintégrer leur communauté peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires qui favoriseront éventuellement un retour vers l'itinérance : se retrouver sur une liste d'attente pour obtenir un logement social^[17,22] ou être de nouveau confrontées aux problèmes ayant mené à leur départ^[11].

LEURS EXPÉRIENCES : QUELLES SPÉCIFICITÉS ?

Chez les personnes des Premières Nations et les Inuit, l'itinérance prend des formes particulières correspondant aux réalités historiques, géographiques et culturelles qui leur sont propres.

La « mouvance circulaire » est une situation d'instabilité résidentielle propre aux Autochtones, caractérisée par des déplacements fréquents entre leur communauté d'appartenance et d'autres communautés, villes ou municipalités, perpétuée par la difficulté de s'enraciner dans un lieu de manière durable. Ces allers-retours peuvent entraîner la dégradation graduelle des relations avec les proches et posent un défi pour la continuité des services^[16].

L'entraide est très présente chez les personnes des Premières Nations et les Inuit, ce qui peut favoriser un phénomène d'itinérance cachée^[11]. Des personnes ayant subi une perte de logement à la suite d'une séparation, par exemple, ou ayant de la difficulté à habiter de manière autonome en raison d'une déficience intellectuelle ou de troubles mentaux ou physiques, peuvent souvent compter sur l'aide de leur réseau pour se loger provisoirement^[11]. La solidarité communautaire s'observe aussi en situation d'itinérance visible. À Montréal et à Val-d'Or, les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance auraient tendance à se regrouper selon un modèle s'apparentant au modèle familial dans les lieux extérieurs et dans les ressources d'hébergement^[04,18]. Des intervenantes dans une ressource pour femmes en situation d'itinérance notent cette tendance chez les femmes Inuit lorsqu'elles vont bien, mais la tendance inverse, à s'isoler, lorsque leur état ou leur situation se détériore^[23].

Les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance sont également susceptibles d'être judiciairisés^[15]. Les données du dénombrement de 2018 ont fait ressortir qu'à Montréal, les personnes des Premières Nations, les Métis, les Inuit et les personnes ayant une ascendance autochtone étaient proportionnellement plus nombreux que les autres personnes en situation d'itinérance à avoir été arrêtés, fouillés ou à avoir reçu une contravention (57 % contre 44 %). Un quart d'entre eux (24 %) ont été détenus au cours de l'année précédant le dénombrement, alors que cette proportion était de 15 % pour les non-Autochtones^[08].

QUELS SONT LES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT EN SITUATION D'ITINÉRANCE ?

Les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance auraient besoin de reconnaissance sur le plan individuel, culturel, historique, linguistique, géographique et politique^[04].

Elles auraient besoin d'avoir accès à des services et à des soins culturellement sécuritaires, exempt de racisme et de discriminations, adaptés à leurs besoins et leurs réalités^[24]. Ces services devraient tenir compte de leurs langues, de leurs systèmes de gouvernance, de leurs savoirs traditionnels et de leurs spiritualités^[18,25]. Les personnes pourraient, par exemple, bénéficier de services de guérison traditionnelle en lien avec les traumatismes historiques et intergénérationnels^[17]. Les femmes autochtones en situation d'itinérance auraient besoin de pouvoir dénoncer sans crainte et de manière efficace les abus ou les violences vécus^[12]. Les personnes ayant vécu longtemps hors communauté, particulièrement les jeunes, pourraient bénéficier de l'aménagement d'occasions pour se rapprocher de leur identité autochtone^[04].

QUELS SONT LES OBSTACLES À L'UTILISATION DES SERVICES ?

La plupart des services à la population sont organisés et fournis à partir d'un univers de références et de valeurs qui diffère de celui des personnes des Premières Nations et des Inuit^[04,16]. Ce décalage se traduirait par un « fossé d'incompréhension » pour les personnes des Premières Nations et les Inuit, qui peineraient à y trouver leur place^[16]. Le « fossé » toucherait également leurs intervenants non autochtones, peu sensibilisés à l'égard des cultures, des réalités et de l'histoire des Autochtones au Québec^[04]. De plus, les Autochtones du Québec sont nombreux à employer plus couramment leur langue traditionnelle ou l'anglais plutôt que le français. Ainsi, les barrières linguistiques poseraient également un obstacle à la prestation et à l'utilisation de services^[16,18].

Des souvenirs de mauvais traitements, de racisme ou de bris de confidentialité peuvent alimenter la méfiance des personnes des Premières Nations et des Inuit en situation d'itinérance envers les services d'aide. Ils pourraient chercher à éviter leur contact, et notamment celui des services associés à l'autorité (les policiers, la Direction de la protection de la jeunesse, le système de justice)^[16]. Ils seraient ainsi moins enclins à porter plainte en

situation d'abus ou de discrimination³. Les individus ayant été forcés à recevoir des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse lorsqu'ils étaient jeunes pourraient aussi éviter de faire volontairement appel à des services lorsqu'ils sont adultes^[11]. Les mères en situation d'itinérance accompagnées de leurs enfants, de leur côté, peuvent éviter les ressources par crainte d'en être séparées^[04].

Les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance peuvent également ignorer ou mal connaître les ressources et services disponibles^[16], par exemple lorsqu'ils arrivent dans une nouvelle ville ou région. Les procédures s'avèrent parfois complexes, et variables selon la communauté d'origine de la personne (par ex. : Inuk vivant dans un village nordique ou dans une ville du Sud, personne issue d'une Première Nation conventionnée ou non ; possédant ou non une adresse en ville). De plus, certains services culturellement adaptés, tels que des ressources d'hébergement d'urgence^[11], des ressources d'hébergement intermédiaire^[11] et des ressources pour victimes de violence conjugale ou familiale, seraient simplement absents dans les communautés comme dans les villes^[11,16].

QUELLES SONT LES PISTES D'INTERVENTION À PRIVILÉGIER ?



Pour en savoir plus sur les pratiques à privilégier auprès des personnes des Premières Nations et des Inuit, consulter la fiche [Accompagner les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance](#).

³ À titre illustratif, 89 % des répondantes autochtones ayant participé à une étude portant sur l'abus sexuel chez les Premières Nations, ne souhaitaient pas porter plainte à cause de leur méfiance à l'égard du système de justice (étude citée dans Larivière et coll., 2016, p.38).

POUR EN SAVOIR PLUS

COMPLÉMENTS D'INFORMATION POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT APPARTENANT À CERTAINS SOUS-GROUPES DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE :

- [Femmes](#)
- [Jeunes](#)
- [Personnes LGBTQ+](#)

LISTE DES RÉFÉRENCES

01. Secrétariat aux affaires autochtones, et Gaudreault, D. (2011). *Amérindiens et Inuit. Portrait des nations autochtones du Québec* (2e éd.). Direction des communications, Ministère du conseil exécutif. https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf
02. Société Makivik. (2021). *Histoire récente et démographie*. Société Makivik – Makivik Corporation. <https://www.makivik.org/fr/histoire-recente-et-demographie/>
03. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, et Bacon, P. (2008). *Le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations au Québec*. <https://files.cssspnql.com/index.php/s/63vKnGxbmkupHFi>
04. Lévesque, C., et Comat, I. (2018a). *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie I. Une enquête qualitative à Montréal*. Cahier ODENA, 2018-02. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-116.pdf
05. Bélanger, Y., Awosoga, O., et Weasel Head, G. (2013). Homelessness, urban Aboriginal people, and the need for a national enumeration. *Aboriginal Policy Studies*, 2(2), 4-33. <https://doi.org/10.5663/aps.v2i2.19006>
06. Duchesne, A., Rivier, J., Hunter, P., et Cooper, I. (2019). *Points saillants de l'étude nationale sur les refuges 2005 à 2016*. Emploi et développement social Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/etude-refuges-2016.html>

07. Latimer, E., et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018* (267 p.). Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002292/>
08. Latimer, E., et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018* (version révisée du 8 avril 2019 ; 143 p.). Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://jecomptemtl2018.ca/wp-content/uploads/2019/04/rapport-montral-rvision-8-avril-2019.pdf>
09. Rodrigue, S. (2016). *L'itinérance cachée au Canada* (13 p.). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2016001/article/14678-fra.pdf?st=AdvMDmHO>
10. Roy, S., et Hurtubise, R. (2007). *L'itinérance en questions*. Presses de l'Université du Québec. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/itinerance-questions-1561.html>
11. Harvey, M.-F. (2016). *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. <https://files.cssspnql.com/index.php/s/yv7jTy3ljca0TqY>
12. Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Vol. 2. *Rapport complémentaire Kepek-Québec*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>
13. Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (594 p.). http://www.trc.ca/assets/pdf/French_Exec_Summary_web_revised.pdf
14. Reading, C., et Wien, F. (2009). *Inégalités en matière de santé et déterminants sociaux de la santé des peuples autochtones* (40 p.). National Collaborating Centre for Aboriginal Health|Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. <http://www.nccah-ccnsa.ca/docs/determinants/RPT-HealthInequalities-Reading-Wien-FR.pdf>
15. Patrick, C. (2014). *Aboriginal homelessness in Canada: A literature review* (80 p.). Canadian Homelessness Research Network Press. <https://yorkspace.library.yorku.ca/xmlui/bitstream/handle/10315/29365/AboriginalLiteratureReview.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
16. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport synthèse* (122 p.). Gouvernement du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_Synthese.pdf
17. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. (2016). *L'itinérance chez les autochtones : les concepts clés*. MMFIM. <https://www.mmfim.ca/litinerance-chez-les-autochtones-les-concepts-cles/>

18. Lévesque, C., et Comat, I. (2018b). La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie II. *Une enquête qualitative à Val-d'Or* (Cahiers ODENA, no 2018-03). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. <https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2020/05/CahierODENA2018-03.pdf>
19. Kishigami, N. (2014). *The current condition of low-income and homeless Inuit in Montreal, Canada, and the problems they face – General trends based on 2012 study in Montreal*. Makivik Corporation. [https://homelesshub.ca/sites/default/files/\(Final\)%20Kishigami's %20urban %20Inuit %20Report.pdf](https://homelesshub.ca/sites/default/files/(Final)%20Kishigami's%20urban%20Inuit%20Report.pdf)
20. Larivière, W., Boulanger, S., Champagne, J., Dubois, C., et Bouchard, S. (2016). *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. Conseil du statut de la femme. https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/femmes_autochtones_web.pdf
21. Goyette, M., Grenier, S., Pontbriand, A., Turcotte, M.-È., Royer, M.-N., et Corneau, M. (2014). *Enjeux relatifs au passage à la vie adulte de jeunes autochtones : vers une meilleure compréhension de la particularité du contexte de communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue*. École nationale d'administration publique et Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2012/01/030181709.pdf>
22. Bergeron, O. (2015). *Projet de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec. Synthèse des services de santé et sociaux offerts aux Premières Nations et aux Inuit au Québec*. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. <https://files.cssspnql.com/index.php/s/gp56Nb08GvsjKLt>
23. La rue des Femmes. (2018). Portait de l'itinérance au féminin. Réalité 2018 (22 p.). <http://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Litinerance-au-feminin-2018.pdf>
24. Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness. (2012). *Plan to end Aboriginal homelessness in Calgary*. <http://www.aschh.ca/wp-content/uploads/2016/04/ASCHH-Aboriginal-Plan-Final.pdf>
25. Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place. Le sommaire du rapport final*. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Le-sommaire.pdf>

Principes clés: un premier pas dans le Guide

- Principes clés du Guide des bonnes pratiques en itinérance

Fiches sur les pratiques de base à adopter

- Accueillir des personnes en situation d'itinérance dans les services
- Répondre aux besoins et orienter dans les services
- Donner des soins de santé à des personnes en situation d'itinérance
- Accompagner des personnes en situation d'itinérance

Fiches sur les situations défi rencontrées dans l'intervention

- Protéger les personnes lorsque leur état ou la situation le requiert
- Susciter l'engagement et l'implication chez les personnes
- Comprendre et agir auprès des personnes dont les comportements dérangent
- Soutenir les personnes présentant un trouble lié à l'utilisation d'une substance et un trouble mental
- Accompagner des personnes en contact avec la justice
- Assurer le relais avant, pendant et après un passage en hébergement dans un établissement ou dans un organisme
- Intervenir auprès des personnes lors d'un passage en centre hospitalier
- Agir sur l'instabilité résidentielle pour prévenir le passage vers l'itinérance
- Accompagner les personnes vers la stabilité résidentielle
- Accompagner les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance

Compléments d'information sur certaines populations

- Femmes
- Hommes
- Jeunes
- Personnes âgées
- Personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme
- Personnes ayant une déficience physique
- Personnes immigrantes
- Personnes LGBTQ+
- Personnes des Premières Nations et Inuit

HURTUBISE, Roch, ROY, Laurence, TRUDEL, Lucie, ROSE, Marie-Claude et PEARSON, Alexis (2021).
Guide des bonnes pratiques en itinérance. Montréal : CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ÉDITION

La Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Le Guide des bonnes pratiques en itinérance découle du mandat confié au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et réalisé par le CREMIS grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux et en collaboration avec ce dernier, afin d'appuyer le déploiement de la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*, dans le cadre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN: 978-2-550-86646-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable du CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Pour citer ce document:

HURTUBISE, Roch, ROY, Laurence, TRUDEL, Lucie, ROSE, Marie-Claude et PEARSON, Alexis (2021). *Guide des bonnes pratiques en itinérance*. Montréal : CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

© CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2021